

CERTIFICAT ALIMENTAIRE

Référence SOLIA : **VO25250**
Désignation : **Pipette transparente 4 ml par 100**
Couleur : **Transparent**
Famille ou composition majoritaire : **PEBD**
Lamination ou barrière fonctionnelle : **Aucune lamination**
Tolérance thermique : **-18°C +80°C**
Type de contact : **tout contact alimentaire**
Lavable / Réutilisable : **Non**
Origine : **Chine**

Cet article est conforme aux normes, directives et lois en vigueur pour le contact alimentaire :

- Règlement (CE) n° 1935/2004
- Règlement (CE) n° 10/2011 modifié par les règlements (UE) 2024/3190, 2025/351 et 2026/250 et amendements
- Règlement (CE) n° 2023/2006
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses amendements et Règlement (CE) 2019/1021 (POPs)
- Directive 2001/95/CE
- Règlement (CE) 2025/40 (PPWR)
- Décret n° 2022-748 et Décret n° 2007-766

REACH : les articles vendus par SOLIA ne contiennent pas de substances SVHC dont la liste est publiée sur ce lien permanent : <https://echa.europa.eu/candidate-list-table> ni celles publiées dans l'annexe XVII visibles à cette adresse : <https://echa.europa.eu/en/substances-restricted-under-reach>

- Les matières naturelles (bois, bambou, palme) ne sont pas traitées avec des composants pesticides ou antifongiques.
- Aucune substance sujette à restriction ne dépasse les limites autorisées
- Absence de substances allergènes
- Absence d'additifs à double fonctionnalité
- Absence de matériaux actifs ou intelligents
- Test sensoriel utilisé : DIN 10955 / Tests de migrations effectués selon EN 1186 (OM2 ou OM3 selon utilité)

Le matériau et/ou l'objet référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraîne aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire.

Nos articles ne sont pas destinés à l'alimentation infantile.

Le rapport surface / volume utilisé lors des tests est d'au moins 6 dm²/kg d'aliment.

Consignes de tri :

pour les articles dont la matière majoritaire est (*sous réserve de particularités régionales*) :
CARTON ou PAPIER ou PLASTIQUES ou VERRE → recyclage / autres matériaux → déchets

Traçabilité : le N° de lot de nos produits : « 999AAMMJ » se lit « conditionné le JJ MM AA par l'unité 999 ».

Rivesaltes, France, le 19 mai 2026. Cette attestation est valable 2 ans. solia P. GUILLAUMES S.A. au capital de 1 338 763 Euros Quality manager 18, av. du Romani Resp. Qualité 66600 RIVESALTES Tél. 04 68 64 22 22 - Fax 04 68 64 54 00 SIRET 399 575 00026 00030 	Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article. En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels. En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seule la responsabilité.
--	---